

2^{ème} Rapport intermédiaire de la concertation continue

Parcs éoliens en mer au large de la Nouvelle- Aquitaine

Date de la concertation continue

Du 28/02/2022 jusqu'à l'enquête publique

Rapport n°2 concernant la période du
10/07/2023 au 31/12/2024

Dumont Julie et Beaucire Francis
désignés par la CNDP

Date de remise du rapport, le 30/01/2025



Sommaire

Sommaire	2
Préambule	3
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP	3
La mission du/de la garant.e	3
Fiche d'identité du projet.....	4
Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite du débat public ou de la concertation préalable	5
Actualités liées au projet et évolution(s).....	10
Que s'est-il passé entre juillet 2023 et décembre 2024 en matière de participation ?	12
Les arguments exprimés.....	14
La suite de la concertation continue.....	15
Les prochaines étapes du projet et de la concertation en 2025.....	15
Préconisation des garants sur la suite de la concertation continue	15
Liste des annexes	17

Préambule

A la suite du débat public sur **les parcs éoliens en mer au large de la Nouvelle-Aquitaine**, menée du **30/09/2021 au 28/02/2022**, l'Etat et RTE ont décidé de poursuivre leur projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continue. La Commission nationale du débat public a chargé Julie Dumont et Francis Beaucire de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le rapport intermédiaire n°2 des garants, couvrant la période de 10/07/2023 à 31/12/2024. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant la période passée et il indique les préconisations des garants pour la suite de la concertation continue.

Les dates clés de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 22 janvier 2021 : La CNDP est saisie par l'Etat et RTE
- 03 février 2021: débat public menée par Francis Beaucire et sa CPDP (Denis Cuvillier, Julie Dumont, Anaïs Lefranc-Morin et Arnaud Passalacqua)
- 28 avril 2022 : Publication du bilan de la CPDP
- 28 juillet 2022 : Publication de la décision du porteur de projet de poursuivre le projet
- 07 septembre 2022 : début de la concertation continue, sous l'égide de Francis Beaucire et Julie Dumont
- 10 juillet 2023 : **Publication du premier rapport intermédiaire**
- Débat public « la mer en débat » sur les documents stratégiques de façade (DSF) du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024
- Remise du rapport et du bilan du débat le 26 juin 2024
- Décision ministérielle du 17 octobre 2024 suite au débat public
- 10 janvier 2025 : **Publication du deuxième rapport intermédiaire**

La mission du/de la garant.e

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, le/la garant.e fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, le.a garant.e s'assure que :

- les recommandations des garant.e.s et les engagements du maître d'ouvrage issus du débat public soient bien prises en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.

Le/la garant.e reçoit une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet/plan ou programme.

Fiche d'identité du projet

Maitre d'ouvrage :

Etat (DGEC) et RTE

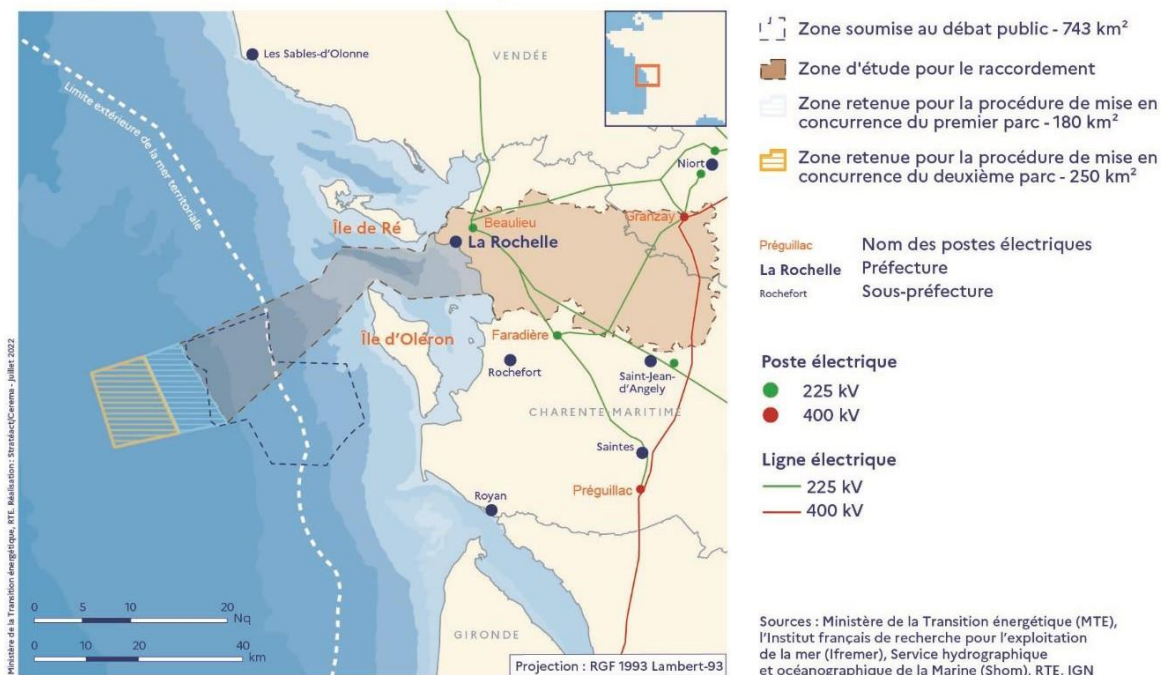
Contexte du projet :

A l'issue du Débat Public portant sur de Parcs éoliens en mer au large de la Nouvelle- Aquitaine, l'Etat a décidé de l'installation d'un premier parc éolien posé en mer au large de l'île d'Oléron de 1GW (entre 50 et 80 éoliennes). Le projet comporte également les raccordements électriques à terre décidé au Nord de la zone d'étude, ainsi qu'une extension de 1GW (portant la puissance installée du parc jusqu'à 2GW maximum).

Localisation du projet :

Localisation : océan Atlantique, au large de l'île d'Oléron

Zones retenues pour la procédure de mise en concurrence et la poursuite des études techniques et environnementales



Objectifs du projet selon le MO :

Les deux objectifs principaux du projet sont la lutte contre le changement climatique par le développement d'énergies renouvelables et décarbonées. Le second objectif est de sécuriser l'approvisionnement en électricité de la France.

Caractéristiques principales :

Le premier parc sera caractérisé par la technologie de l'éolien en mer posé. Son raccordement est envisagé par le nord de la zone d'étude. Il se déploiera sur une zone de 180km² à environ 40km des côtes de l'île d'Oléron. Il serait composé d'éoliennes ayant une puissance unitaire de 15 MW, soit environ 66 éoliennes pour atteindre les objectifs de production.

Le second parc aura une emprise de 250 Km² et pourrait être développé selon la technologie de l'éolien flottant.

Coût prévisionnel : 1.5 milliard d'euros (dossier du maître d'ouvrage)

Calendrier prévisionnel communiqué en 2022

- Septembre 2022 début de la concertation continue
- Études techniques et environnementales par l'État et RTE sur la zone préférentielle retenue pour le premier parc de 500 à 1 000 MW
- Lancement de la procédure de mise en concurrence
- Concertation dite Fontaine pour le raccordement électrique
- Publication du cahier des charge novembre 2022Août 2025, désignation du ou des lauréats (9 au total) par le ministre chargé de l'énergie pour le parc éolien en mer posé de 500 à 1 000 MW
- Mise en service 2032

Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite du débat public

Engagement du responsable de projet

L'éloignement comme préalable

Le débat public a fait ressortir nettement un souhait de ne pas implanter un parc éolien en trop grande proximité des côtes. Le responsable du projet a tenu compte de cette recommandation en éloignant la zone d'étude.

Éviter les zones écologiquement les plus sensibles

La présence d'un parc éolien dans le périmètre du PNM (Parc Naturel Marin) avait été envisagée par le porteur de projet. Les publics ont été étonnés de cette option. Le débat public a beaucoup porté sur ce point. Le responsable du projet a ainsi repoussé le parc en dehors du PNM. Pour autant, la zone retenue comprend encore des sites Natura 2000. Des recours d'associations ont été faits en réaction.

La manière dont l'Etat puis le lauréat compte pallier cette localisation devront faire l'objet d'informations précises en associant le conseil scientifique de façade ainsi que les experts dans ce domaine.

La concertation continue avant d'arbitrer

La localisation précise du parc devait selon la CPDP attendre la fin de la concertation continue. Même l'emplacement de chaque éolienne n'est pas encore défini, une zone pour le premier parc et le second parc sont identifiées. Les éléments encore non connus à ce jour sont les localisations exactes des mâts, les distances entre chacun d'entre eux, les limites définitives de la zone et l'emprise totale.

Articuler le projet avec la future planification

Le projet va de fait s'articuler notamment avec la mise à jour des Documents Stratégiques de Façade (DSF) pour lesquels un débat public s'est tenu du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024. Ce débat public a touché le grand public et permit souvent de revenir sur les projets éoliens au large d'Oléron, puisque le débat s'est concentré précisément autour de cette même zone. En somme, les arguments versés au débat public sur les Documents Stratégiques de Façade concernent en partie les objets de la concertation continue portant sur les parcs éoliens en mer au large de l'Île d'Oléron.

Lever des incertitudes sur l'avenir du développement éolien dans cette zone au large de l'Île d'Oléron

Les publics se sont inquiétés du nombre de parcs à accueillir dans la zone dans la mesure où le débat public envisageait déjà un parc et un potentiel second parc. La décision ministérielle de fait état de deux parcs de 1 GW chacun. Pour la suite, la transparence de l'Etat sur le nombre de parcs envisagés est demandée aux responsables du projet. Il apparaît qu'avec le débat public, organisé par la CNDP sur la mise à jour des DSF, l'Etat a eu l'occasion de bien clarifier le nombre de parcs envisagés et les macrozones concernées. Les échéances et procédures sont expliquées sur le site www.eoliennesenmer.fr. Les craintes exprimées par les publics d'une multiplication des parcs au large de la Charente Maritime a été confirmée lors du débat sur les DSF, avec beaucoup d'interrogations sur l'avenir de la pêche et les impacts cumulés des parcs et raccordements. L'éloignement des côtes étant un engagement respecté, les interrogations portant sur l'aspect paysager sont moins présentes qu'en début de débat public Oléron1 et 2.

Pêcher dans les parcs ?

La CPDP recommandait de prendre en considération la demande du monde de la pêche portant sur l'intégration au cahier des charges de la possibilité de pêcher dans les parcs éoliens. Le cahier des charges de l'appel d'offres a pris en compte la recommandation du public de conserver, en lien avec les aspects de sécurité maritime, les activités de pêche dans le parc durant sa construction et son exploitation. Ces modalités seront discutées par l'État avec les candidats et RTE lors de la phase de dialogue concurrentiel de l'appel d'offre. Il prévoira également l'obligation pour le lauréat de proposer des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sur l'activité de pêche.

ZEE et mer territoriale

Il est désormais avéré que les parcs seront situés en ZEE (Zone économique exclusive). La fiscalité devra ainsi être expliquée et rendue publique.

ERC : la démarche est-elle pertinente pour le milieu marin ?

La CPDP avait recommandé que le conseil scientifique de façade réfléchisse au processus de compensation en milieu marin et de sa pertinence dans ce milieu spécifique. Le conseil scientifique a été maintenu et ses missions précisées.

Loi ESSOC et études d'impact

Les études environnementales se poursuivent et sont versées sur le site <https://www.eoliennesenmer.fr> où l'Etat a centralisé l'ensemble des documents sur les projets éoliens en mer. Il précise dans sa réponse que les autorisations ultimes seront délivrées par arrêté préfectoral. Il est attendu que le processus décisionnel soit expliqué en détails.

Évaluation de l'indépendance industrielle de la production d'électricité

La nouvelle PPE et le débat de société qui entourent désormais la question du mix énergétique non plus seulement en termes techniques, mais étendue à la dépendance de filière française de production d'électricité, renforce la nécessité d'une présentation comparative des niveaux de dépendance et d'autonomie des différentes sources de production d'électricité, toutes sources confondues, c'est-à-dire nucléaire compris.

Une concertation préalable a été menée en 2024 pour :

- La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui établit les priorités d'action du gouvernement dans le domaine de l'énergie pour les dix années à venir, avec une actualisation prévue tous les cinq ans. Elle fixe le cap pour l'ensemble des filières énergétiques (renouvelables, fossiles, nucléaire...);
- La stratégie nationale bas-carbone (SNBC) qui définit la trajectoire de la France pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre la transition bas-carbone dans les grands secteurs d'activité (transport, logement, industrie, agriculture, énergie, déchets) et fixe des "budgets carbone", des plafonds d'émissions de gaz à effet de serre (GES) à ne pas dépasser par période de cinq ans.

Cette concertation qui s'est déroulée du 4 novembre au 16 décembre 2024 fait suite à plusieurs procédures de concertation non réglementaires menées par le Gouvernement et par la ministre de la Transition énergétique, notamment la concertation organisée du 20 octobre 2022 au 18 janvier 2023 appelée « Notre avenir énergétique se décide maintenant » et conduite dans le cadre d'une mission de conseil avec garant.e.s de la CNDP par M. Floran AUGAGNEUR, Mme Ilaria CASILLO, Mme Isabelle JARRY et M. Thierry LATASTE.

Il conviendra aux équipes en charge de la concertation continue de l'AO7 de bien établir les liens entre les différentes politiques structurantes citées ci-dessus en produisant un schéma articulant les éléments structurants.

Notation des critères dans le cahier des charges

L'équipe en charge du débat a demandé à la maîtrise d'ouvrage de préciser comment seront distribués les critères hors prix et ses marges de manœuvre, évoquées dans le courant du débat public, pour augmenter la place de l'environnement et des retombées économiques locales.

Lors de l'élaboration des cahiers des charges du projet l'État, en lien avec les acteurs du territoire, s'attachera à étudier les possibilités d'encourager les retombées locales des projets, dans le respect de la réglementation européenne. De plus, grâce au plan d'investissement France 2030, l'État s'engage résolument sur le segment de la création de filières fortes de l'éolien en mer. Les financements devraient permettre de poursuivre le développement d'infrastructures portuaires à même d'accueillir des activités liées à l'éolien en mer et la création d'usines de composants et de chantiers d'assemblage d'éléments d'éoliennes.

L'Etat devrait expliquer comment le cahier des charges de l'AO7 a intégré les retours du débat public et des échanges avec les parties prenantes. Comment ce cahier des charges s'adapte aux spécificités du territoire et de ses acteurs notamment ?

Un comité de gouvernance

Le suivi des parcs éoliens en mer et du raccordement associé, mentionnés à l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 08/02/2021, sera assuré par le conseil maritime de façade (CMF) et sa commission spécialisée éolien en mer. Le suivi scientifique de ces parcs sera assuré par le conseil scientifique éolien de la façade Sud-Atlantique.

A ce stade, la gouvernance initiale n'a pas été modifiée.

Conseil scientifique du CMF Sud-Atlantique

Le conseil scientifique a été maintenu et poursuit ses travaux. Un temps de travail dédié à ses missions et à son organisation s'est tenu en début de concertation continue. Pendant la période considérée pour ce rapport, le conseil scientifique ne s'est réuni que deux fois et n'a actuellement pas de présidence.

Il est recommandé à l'Etat de mettre tout en œuvre pour que cette instance continue d'exister et de travailler tout en diffusant de manière pédagogique son rôle et les réflexions menées dans ce cadre.

Si des moyens en secrétariat demandés dès l'origine du conseil scientifique ont été effectivement octroyés, le statut de bénévole des membres du conseil scientifique ne permet probablement pas de les solliciter autant qu'il serait utile, notamment parce qu'ils ont une connaissance très précise des milieux marins concernés.

Observatoire national

L'Observatoire de l'éolien en mer, annoncé par le Premier ministre à l'été 2021, doté d'un budget de 50 millions d'euros sur 3 ans à l'échelle nationale, a pour objectifs de :

- Regrouper, diffuser les études et données existantes sur l'éolien en mer ainsi que le retour d'expériences des parcs étrangers en fonctionnement ;
- Définir et piloter un programme de travail d'acquisition de connaissances (données naturalistes et connaissances des impacts, y compris cumulés de l'éolien en mer)
- Suivant les recommandations du Conseil scientifique national, l'Observatoire a lancé le 16 juin 2023 un appel à projets de recherche ouvert à l'ensemble de la communauté scientifique ainsi qu'aux bureaux d'études et associations. L'OFB est l'opérateur en charge de l'organisation et de la mise en œuvre de cet appel à projets de recherche, doté d'une enveloppe maximale de 15 millions d'euros sur la période 2023-2024.
- A l'issue de la première relève qui s'est clôturée le 15 septembre 2023, 2 premiers projets lauréats ont été retenus par le Comité stratégique, sur l'avis du Conseil scientifique national, pour un total de 1,5 millions d'euros. Ils devront permettre d'améliorer la connaissance sur les effets du bruit générés par les éoliennes en mer sur plusieurs compartiments de la biodiversité (poissons, mammifères marins, espèces benthiques) ainsi que sur les impacts potentiels générés sur le fonctionnement des écosystèmes. Ils traiteront à la fois des éoliennes posées et flottantes et couvriront toutes les façades de la France métropolitaine (Manche, Atlantique et Méditerranée).
- Les 2 premiers projets lauréats sont les suivants :
 - o Projet ECHO de l'Université de La Rochelle (et partenaires : Néréis Environnement, Cohabys, Fondation OPEN-C) : Étudier les effets de l'environnement sonore généré par la mise en place et le fonctionnement d'éoliennes flottantes sur les mammifères marins et l'ichtyofaune, au travers d'une approche intégrée, dans un contexte de changement climatique ;
 - o Projet porté par la Société d'Observation Multimodale de l'Environnement (et partenaire : TBM Environnement) : Comblent les lacunes de connaissances sur l'exposition et les réponses des espèces benthiques aux bruits et aux vibrations générés par les activités humaines associées aux projets éoliens en mer.

- La seconde relève de cet appel à projets s'est clôturée le 31 décembre 2023, et a permis de retenir, sur l'avis du Conseil scientifique national, 5 nouveaux projets lauréats pour un total de 4.7 millions d'euros.
 - o Projet PAMCéClass de l'ENSTA Bretagne (et partenaire : BIOTOPE) : Créer une base de données de signaux acoustiques de cétacés des eaux françaises de la métropole pour permettre le développement d'un outil d'identification automatique des delphinidés par acoustique passive dans le cadre des études d'impacts et de suivi des parcs éoliens en mer.
 - o Projet EMOI de l'IFREMER (et partenaires : ENSTA, fondation OPEN-C) : Développer un observatoire intégré des effets des parcs éoliens en mer sur les écosystèmes pélagiques afin d'améliorer la compréhension de ces effets, en développant et en optimisant des méthodes d'observation du milieu physique (environnement hydrologique et contamination chimique) et biologique (production primaire et ressources halieutiques) adaptées au suivi environnemental de l'éolien en mer.
 - o Projet GreyCo de l'IFREMER (et partenaires : fondation OPEN-C, CNRS Occitanie Est - Institut des Sciences de L'Évolution de Montpellier (ISEM), Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO)) : Comprendre les interactions entre le développement de l'éolien en mer et la connectivité marine de la biodiversité benthique - un maillon clé du fonctionnement des écosystèmes marins - à l'échelle du plateau continental, par des approches de génétique des populations et de la modélisation.
 - o Projet porté par le CEFÉ-CNRS : Développer un modèle individu-centré pour quantifier les effets combinés de l'évitement et du risque de collision, prédire les impacts démographiques de l'ensemble des pressions anthropiques subies par les populations d'oiseaux marins à partir de scénarios, identifier les connaissances manquantes et élaborer un plan de collecte de données sur le long terme.
 - o Projet IDEOL de l'association MIRACETI (et partenaires : CEFÉ-CNRS, ENSTA Bretagne) : Evaluer l'impact de l'éolien flottant sur la population de Grand dauphin dans le golfe du Lion et définir des recommandations et mesures ERC pour les projets en développement.
- En parallèle de l'appel à projets, l'Observatoire a également validé en 2023 le lancement et/ou le financement de 8 nouvelles études de valorisation et d'acquisition de connaissances/données, pour un budget total d'un peu plus de 8 millions d'euros environ, afin d'alimenter les données existantes pour éclairer la planification.

Il est également attendu que cet observatoire et ses travaux soient évoqués dans les documents de communication afin que le public puisse en suivre les évolutions dans les grandes lignes. La mise à disposition des méthodes et des résultats nécessite un travail de pédagogie adapté au tout-public, ce que les rapports scientifiques n'ont pas pour mission de faire. C'est un sujet lors de la conception des outils de diffusion et de communication.

Moyens et ambitions

L'équipe du débat a souhaité que des moyens suffisants soient garantis en terme de ressources humaines pour permettre la mise en œuvre du projet, et l'information et la participation du public en parallèle, ainsi que la prise en compte des enseignements de la concertation

A ce stade, les garants de la concertation continue s'interrogent toujours et plus encore sur le dimensionnement de l'équipe en charge des projets éoliens, qui voient leurs missions dépasser le cadre des débuts de l'AO7.

Actualités liées au projet et évolution(s)

Les candidats à l'appel d'offre sont désormais connus

Les neuf candidats retenus à l'issue d'un premier examen par la CRE sont désormais connus, ce qui, conformément à la procédure, fait entrer un nouvel acteur de façon officielle dans les échanges entre les parties prenantes et les concurrents à la construction et à l'exploitation du futur parc. Le 29 novembre 2024, le cahier des charges a été transmis aux candidats du dialogue concurrentiel.

L'Etat devra assurer un « tuilage » efficace lors du passage de relai au lauréat afin que l'information et la participation soient maintenues. Par cela, nous entendons a minima un point précis sur les différentes étapes de dialogue avec les parties prenantes et les publics, la transmission des bilans et rapports des équipes du débat et des garants de la concertation continue, ainsi qu'une rencontre avec les garants afin de maintenir la bonne continuité des échanges par la suite.

Un débat public sur la mise à jour des documents stratégiques de façade

Parallèlement aux concertations continues en cours sur les différents projets d'éolien en mer en Normandie, Bretagne et Méditerranée et en Nouvelle- Aquitaine, l'Etat a saisi la CNDP en mai 2023 pour lancer à l'automne 2023 un débat public sur les documents stratégique de façade, des documents de planification à long terme. Ce débat public appelé « La mer en débat » s'est tenu du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024.

Plusieurs recours après décision ministérielle

Des acteurs historiquement opposés au projet ont initié des actions en justice.

Huit ONG dont la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), la Société nationale de protection de la nature (SNPN) ou encore la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFPEM) ont déposé, vendredi 9 septembre, un recours gracieux contre le projet éolien au large d'Oléron.

Après le rejet de ce dernier, l'association Nature Environnement 17 a indiqué mardi 20 décembre qu'elle engageait un recours devant le Conseil d'État, pour contester la création d'un parc éolien.

L'association dans un courrier du 16 novembre 2022 interpellait également les garants afin qu'ils veillent au respect des engagements de réponse pris par les maîtres d'ouvrage. (Annexe 2).

Le 21 septembre 2022, le CRPMEM engageait également une procédure de recours gracieux suite à la décision du 27 juillet 2022 consécutive au débat public portant sur le projet de parcs éoliens en mer en Sud-Atlantique et son raccordement. Les pêcheurs du CRPMEM réclament de déplacer la zone d'étude plus à l'ouest au-delà des 55 milles nautiques et de la zone Natura 2000.

Dans le cadre de la concertation continue, ces acteurs sont restés actifs lors des premières rencontres initiées par le maître d'ouvrage

Lors de la réunion publique du 16/10/2024, il a été précisé que l'ensemble des recours avaient été purgés. Il conviendra de faire le point sur les résultats de ces recours dans la prochaine lettre d'information.

Des études en cours et à venir

Les études environnementales relatives à la nouvelle zone d'étude concernent les oiseaux, les mammifère marins, tortues, chauve-souris, poissons et crustacés, état des fonds marins, bruits sous-marins (notamment campagnes d'observation par avion et bateau). Elles seront conduites par le consortium SETEC/Egis.

Spécifiquement, l'avifaune fait l'objet d'une recherche à l'échelle de l'arc atlantique français, appelée MIGRATLANE (annexe 4).

Les études techniques concernent les vents, les courants, la bathymétrie et la nature des sols. Elles sont conduites par les entreprises Technoambiante et Fugro.

Les études menées par RTE pour le raccordement se font dans le cadre d'une concertation spécifique, dite Fontaine, en deux temps : d'abord pour déterminer le fuseau de moindre impact (dit FMI), afin de procéder ensuite à l'étude d'impact précise. Les études portant sur le raccordement doivent aussi être portées à connaissance dans le cadre de la concertation continue CNDP.

Voici le calendrier des études

Été 2021 à été 2023 : Campagnes de mesures météo-océaniques menées par Météo France

Mars à juillet puis septembre à octobre 2022 : Campagne de mesure in situ menée par le Service hydrographique et océanique de la marine (SHOM) pour mieux connaître la bathymétrie et la nature des fonds

Octobre à novembre 2022 : 1ère phase de campagne géophysique

Juin 2023 : 2ème phase de campagne géophysique

Juillet à septembre 2023 : campagne géotechnique

Octobre 2023 à décembre 2025 : Campagnes de mesures en mer pour l'état initial de l'environnement : Prélèvements pour la qualité de l'eau et des sédiments, prélèvements et enregistrements vidéo par caméra tractée et/ou engin téléguidé (ROV) sur les habitats benthiques, pêches scientifiques, enregistrement du bruit sous-marin, observations visuelles et nautiques de l'avifaune et des mammifères marins, suivis télémétriques d'oiseaux.

L'Etat profitera des lettres d'information pour poursuivre la transmission des éléments saillants des études menées.

Le conseil scientifique

Deux réunions du conseil scientifique se sont tenues lors de la période considérée, le 17 avril 2024 et le 4 octobre 2024.

Ordre du jour du conseil du 17 avril

(1) Introduction (Monsieur le Préfet et Madame la présidente du Conseil scientifique)

2) Fonctionnement du Conseil scientifique (F. Gaill présidente du CS)

- Validation du dernier compte-rendu du 10 juillet 2023
- Élection d'un(e) nouveau(elle) président(e)
- Validation du projet de règlement intérieur

3) Étude de l'état initial de l'environnement (SETEC)

- Retour sur les protocoles
- Premiers résultats d'études de l'état initial de l'environnement

4) Présentation de la stratégie de façade et sa révision (DIRM SA)

5) Actualités sur l'observatoire de l'éolien en mer (DGEC)

6) Actualité de l'ESCO (Expertise scientifique Collective) (IFREMER)

Ordre du jour du conseil du 4 octobre 2024

1) Actualités sur les projets de parcs éoliens :

- Avancement du document stratégique de façade et des nouvelles zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer
- Appels d'offre en cours et à venir
- Actualités parc Oléron :
 - Concertation sur le raccordement
 - Planning actualisé de l'état initial de l'environnement

2) Premiers résultats de l'état initial de l'environnement :

- Résultats des premières campagnes d'analyse des habitats benthiques sur la zone de parc – discussion sur les évolutions du protocole d'échantillonnage (SETEC)
- Résultats des analyses sédimentaires sur la zone de raccordement (SETEC)

3) Synthèse des retours d'expérience des impacts de l'éolien en mer à l'étranger (RETEX) menée dans le cadre de l'observatoire « éolien en mer » (BIOTOPE/OFB)

Nous préconisons le maintien voire le renforcement de cette instance avec communication et vulgarisation des travaux menés. Nous sommes toutefois conscients de la difficulté de maintenir la dynamique des chercheurs bénévoles de cette instance.

Que s'est-il passé entre juillet 2023 et décembre 2024 en matière de participation ?

Le contexte particulier du déroulement d'un débat public sur les documents stratégiques de façade a fortement impacté la concertation continue dans la mesure où le sujet des éoliennes au large d'Oléron faisait partie intégrante des sujets abordés dans le débat. On peut alors considérer que la plupart des questions et remarques formulées dans le débat ont contribué à l'écoute des publics pour la concertation continue.

Pour le grand public, de l'information essentiellement

Le débat public sur la révision des DSF a occasionné une forte mobilisation des équipes de l'Etat ainsi que les garants de la concertation continue autour de réunion et rencontres de participation. Pour la concertation continue, les porteurs de projet se sont essentiellement concentrés sur des actions de communication, ce qui faisait partie des préconisations des garants.

Différents outils de communication ont été créés pour servir la concertation continue :

- Un **motion design d'environ 1 minute** informant de la décision ministre, de la localisation du projet, de la puissance de chaque parc, de la production d'électricité et du lien vers éoliennesenmer.fr (par Qrcode) ;
- Un **motion design de 20 secondes** informant que le projet avance et donnant le lien vers éoliennesenmer.fr (par Qrcode) ;
- Une **affiche** avec le Qrcode vers éoliennesenmer.fr ;
- Des **gifs** avec un lien cliquable vers éoliennesenmer.fr ;
- Quatre **newsletters** sur l'actualité du projet ;
- Une **plaquette** d'information ;
- Sept **kakémonos** ;
- Deux **panneaux de photomontages**, l'un de 2m et l'autre de 3m .

Conférences de presse

- Pas de conférence de presse liée à la concertation continue.

Partenariat avec Sud-Ouest

- Publication des newsletters en double page dans le journal papier du 28 septembre 2023.

- Distribution de 30 000 plaquettes avec le journal Diverto.
- Diffusion des gifs animés du 1^{er} juin au 30 septembre 2023 ; affichage sur 10 millions de pages web ; environ 6600 clics vers eoliennesenmer.
- Diffusion du motion design d'une minute avant 62500 vidéo replay de France TV du 1^{er} au 15 juillet 2023 ; 56 000 vues ; 1000 clics vers eoliennesenmer.

Partenariat avec Media Gare (SNCF)

- **Diffusion du motion design** de 20 secondes sur 6 écrans de la gare de La Rochelle du 17 au 30 juillet 2023 et du 28 août au 10 septembre 2023, soit 28 jours ; Occasions de voir sur les 28 jours : 1 450 000.
- **Diffusion de l'affiche** du projet sur 9 panneaux de 2m² de la gare de La Rochelle du 17 au 23 juillet 2023 et du 28 août au 10 septembre 2023. Trafic moyen hebdomadaire de la gare : 53 000 personnes.

Salons

- Participation au salon du **Grand Pavois** du 20 au 25 septembre 2023 à La Rochelle en tant qu'exposant : présentation des kakémonos et photomontages

Exposition itinérante

Les kakémonos et les panneaux de photomontages seront exposés :

- à la bibliothèque de **Dolus d'Oléron** du 20 octobre au 6 novembre 2023 ;
- au Chateau d'Oléron du 27 novembre au 6 décembre 2023 ;
- à Rivedoux (île de Ré) du 8 au 28 janvier 2024.

Newsletters

- Newsletter n° 4 en septembre 2023
- Newsletter n° 5 en février 2024
- Newsletter n° 6 en juillet 2024
- Newsletter n°7 en décembre 2024

Partenariat avec le Stade Rochelais (de septembre 2024 à mai 2024)

- **Publication de l'affiche du projet en pleine page dans le journal de match** lors des 15 matchs de la saison. Impression en 15 000 exemplaires les jours de match ;
- **Diffusion du motion design de 20 secondes sur les 55 écrans des caisses** des buvettes et boutiques du stade lors des 16 matchs du top 14. Environ 14 000 passages en caisse par match.

Réunion publique d'information

Le 16/10/2024 réunion publique sur l'état d'avancement des projets éoliens sur la façade sud Atlantique, concertation Fontaine et raccordement et planification.

Nous soulignons les efforts de communication qui ont été consentis. Toutefois, il reste difficile d'apprécier leur réception par les publics. La mesure de l'impact devrait pouvoir être envisagée, les garants ayant conscience de l'investissement financier que cela représente

Pour les acteurs institutionnels et professionnels

- Réunion du conseil scientifique éolien en mer du 10 juillet 2023.
- Réunion du GT environnement le 13 décembre 2023
- Réunion du GT pêche le 14 décembre 2023

- Réunion de la commission permanente organisée par la Direction Interrégionale de la mer Sud-Atlantique le mercredi 27 mars 2024,
- Réunion du conseil scientifique éolien en mer le 17 avril 2024
- Réunion de la commission permanente du CMF le 18 juillet 2024
- Réunion de concertation concernant le raccordement de Oléron 1 le 18 juillet 2024

- Comité État Mer et Littoral Sud-Atlantique le 25 octobre 2024
- Réunion d'information à destination des élus le 06 décembre 2024 suite à la décision ministérielle d'octobre 2024.

Nous constatons que les acteurs sont régulièrement réunis et que leur niveau d'information et de participation est satisfaisant.

Avis des garants sur le déroulement de la concertation sur la période

Des efforts importants de communication, qui n'ont néanmoins pas permis de recueillir la parole citoyenne et de poursuivre l'aspect « dialogue ». Aucun dispositif de recueil n'ayant été mis en place. Dans le rapport intermédiaire n°1, les garants avaient notamment recommandé la tenue de réunions publiques d'échanges. Une seule a été organisée très tardivement.

La réunion publique, dont le calendrier a été reculé maintes fois du fait des autres dispositifs de participation est, selon nous, arrivée trop tard à un moment où on ne l'attendait plus. De ce fait notamment, une faible mobilisation a été constatée au regard de l'enjeu.

Nous pensons utile de réitérer l'expérience conférence de presse + webinaire pour une meilleure efficacité. L'annonce du lauréat semble une bonne opportunité de le faire.

Les Lettres d'information sont un bon moyen de communication avec leur publication dans les médias. Il conviendra de travailler sur la vulgarisation et la clarification des aspects scientifiques régulièrement soulevés.

Les arguments exprimés

La synthèse des arguments

- Les impacts des projets éoliens sur le secteur de la pêche au niveau des calendriers de travaux et en phase d'exploitation. Il existe toujours des questionnements sur le fait de pouvoir pêcher dans les parcs et leurs abords.
- Les publics s'interrogent sur les impacts du développement des investissements dans l'éolien en mer sur les prix de l'électricité pour les consommateurs et citoyens.
- De nombreuses questions également sur les compléments de rémunérations de l'Etat auprès du lauréat et les impacts sur le coût du KWh pour les consommateurs.
- La sécurité des parcs en mer autour des éoliennes pour les navires de pêche et de commerce.
- Les zones Natura 2000 et leur articulation avec les parcs éoliens. Les associations environnementales souhaitent le développement des connaissances et souhaitent continuer d'être associées aux réflexions sur les localisations précises des éoliennes.
- Prise en compte des risques sismiques
- Coûts des raccordements vu l'éloignement de la côte et leurs impacts sur le prix de l'électricité.
- Impact des projets sur la circulation des vents et l'effet de sillage
- La séquence ERC en milieu marin doit être mieux appréhendée et expliquée, voire adaptée.

- L'élargissement de la participation citoyenne voire du financement participatif et des retombées pour les citoyens. Les recours en cours sur le projet du monde de la pêche et des associations environnementales.
- Le raccordement de Oléron 2 et des autres parcs envisagés et le renforcement électrique sur la façade prévu par RTE.

Cette liste non exhaustive des arguments et questionnements formulés lors de la réunion publique du 16/10/2024 témoignent des sujets, qui doivent être explicités et travaillés pour la suite.

Les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à ce stade

Beaucoup de sujets relevés lors du débat « La mer en débat » restent en suspens mais ne concernent pas directement Oléron 1. Certaines en revanche méritent un traitement dans le cadre de la concertation continue comme :

- Les impacts cumulés des différents projets sur l'environnement
- La cohérence entre les politiques de protection de l'environnement et le développement de l'éolien en mer
- Les impacts des projets éoliens sur le secteur de la pêche
- Les retombées économiques pour les acteurs des territoires (citoyens, collectivités et pêche)

La suite de la concertation continue

Les prochaines étapes du projet et de la concertation en 2025

Les garants ont eu un point d'étape avec l'Etat lors d'une réunion le 09/01/2025, l'Etat a pu présenter les grandes orientations de la concertation continue jusqu'à désignation du lauréat :

- Une articulation des différents projets d'éolien en mer et de raccordement entre eux avec leurs séquences temporelles propres, un vrai challenge pour que les gens ne s'y perdent pas.
- Le lien avec le développeur Oléron 1 (AO07), lui laisser sa place en l'insérant dans les autres dispositifs
- L'articulation avec d'autres projets comme les projets GILA et X-Links
- Accentuer l'aspect participation
- Robustesse de la mesure de l'impact de la communication
- Education à l'environnement et à l'énergie : scolaires et universitaires
- Valorisation du conseil scientifique
- Le tout dans un contexte de moyens limités

Préconisation des garants sur la suite de la concertation continue

Les garants notent la bonne dynamique de communication sur le projet, regrettant toutefois le manque de participation des citoyens (logique de dialogue). Les orientations présentées ci-dessus nous semblent très pertinentes et répondent à l'enjeu du continuum de participation, notamment l'ambition de mieux intégrer les publics jeunes. Cette idée est à renforcer au travers de partenariats avec le rectorat ou des écoles comme les lycées maritimes déjà bien impliqués lors du débat « Mer en débat ».

Le fait d'aller vers les publics avec des questions précises pourrait augmenter l'aspect « participatif », du type « quelles sont vos sujets de préoccupation ? », « Qu'avez-vous envie de dire au futur lauréat ? », ...

Pour tout cela, il faudrait envisager de nouveau une plateforme permettant l'expression du public ou encore une boîte mail dont les demandes seraient transmises aux garants.

Devant la complexité des projets (Ao7, Ao9, Mise à jour des DSF, PPE, SNBC, câbles en mer, concertations Fontaine liés aux raccordements...), il nous paraît important de réussir à proposer un document intégrateur permettant de comprendre l'articulation des différents éléments (motion design,

schéma...), ainsi que les missions spécifiques des différents services de l'Etat impliqués.

Enfin, nous regrettons que les travaux du Conseil scientifiques ne figurent pas comme une donnée publique sur le site éoliennesenmer. Il paraît essentiel de publier le compte-rendu du 10/07/2023 et d'établir et publier celui du 04/10/2024.

Il nous paraît important au vue des questions posées durant cette période de faire un focus sur les aspects économiques : retombées locales, emplois directs et indirects, implication des ports, financements participatifs... et d'avoir une écoute spécifique des citoyens sur ces sujets.

Il nous paraît aussi important de diffuser de manière « vulgarisée » les résultats des études menées (SETEC) et de valoriser le rôle et les travaux du Conseil scientifique, inconnus à ce jour du grand public.

Les moyens de communication nous ont semblés adaptés et sur ce point peu de remarques. Il s'agit de mieux cibler les sujets propres à susciter les réactions du public en étant clair sur ce qui peut encore se discuter et ce qui au contraire est acté. Ensuite, de pouvoir relayer la parole du public afin de recréer un dialogue constructif avant le passage de relai au lauréat.

Liste des annexes

Conseil scientifique du 10/07/2023 :

<https://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/reunion-du-10-juillet-2023-a1527.html>

Conseil scientifique du 17/04/2024 :

<https://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/reunion-du-17-avril-2024-a1529.html>